



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Raymond Borgeat AdG/LA, Joachim Rausis PDCB, Madeline Heiniger AdG/LA
Objet Le Valais est-il prêt pour une réaction suite à un fort séisme
Date 17 février 2017
Numéro 4.0252 (anc.3.0307)

Notre système de conduite, mis en place sur deux niveaux de responsabilités (canton et communes), est un atout dans ce cas de figure. De fait, nous serions mieux disposés à nous porter mutuellement de l'aide, y compris dans le cadre de la conduite, ceci notamment par la formation, la planification et les exercices standardisés depuis 2003, mais également en regard des bases légales en vigueur (LPPEX). Afin de garantir la meilleure réaction possible et de soutenir les communes sinistrées, l'Organe cantonal de conduite (ci-après OCC) dispose d'une cellule « coordination territoriale » qui peut agir, le cas échéant, auprès des zones fortement impactées, ceci dans les limites de ses possibilités.

Selon la base légale LPPEX et son ordonnance, les mesures d'urgence et la coordination des moyens sur le plan cantonal sont effectivement assurés par la police cantonale et ce jusqu'à la mise en place de l'OCC. Dit organe est organisé et testé à être opérationnel dans les heures qui suivent un événement de ce type. Des exercices réguliers entre ces deux entités étatiques sont réalisés afin d'en vérifier l'état de préparation et la coordination. L'OCVS est intégré à l'OCC dans le cadre de la cellule « santé publique » ; il n'a pas de responsabilité de conduite sur le plan cantonal.

Les aspects liés à la localisation des responsables et de leurs remplaçants sont une possibilité technique mais, à ce jour, une telle mesure ne présente pas une réelle plus-value et est trop onéreuse. Pour permettre la mise à disposition dans les meilleurs délais de l'ensemble des organes de conduite, des sapeurs-pompiers, des membres de la protection civile, de la police cantonale et des spécialistes cantonaux, le système d'alarme cantonal par SMS « E-ALARM » intègre l'ensemble des organisations ci-dessus. Nous avons ainsi la capacité à mettre en action plusieurs milliers de personnes dans les minutes qui suivent un tel événement.

De plus, notre canton s'est doté du système de communication national POLYCOM au sein duquel les organes de conduite de toutes les organisations sont à même de communiquer entre eux.

Dans un deuxième temps, les différents inventaires, évoqués en conclusion du postulat, sont en place depuis 2012, via une base de données appelée KADAS (pour Katastroph Data System). Cette dernière permet l'implémentation de données, par les communes et le canton, relatives aux différentes ressources telles que : les autorités, les membres des organes de conduite, les spécialistes et les moyens dits lourds (transports, hébergements, matériel spécial, moyens d'excavation et moyens d'approvisionnement).

Conscient des problèmes potentiels que nous rencontrerions en cas de séisme majeur, l'OCC a établi diverses hypothèses de travail qui ont abouti à des planifications particulières, notamment, l'élaboration d'un concept cantonal d'approvisionnement en biens de première nécessité en collaboration avec l'office cantonal de l'approvisionnement économique du pays. Les transports et l'acheminement font également partie de l'une de ces hypothèses. Le suivi du développement du système KADAS et la gestion administrative, tels que décrits ci-dessus, représentent actuellement un demi EPT. Si l'office devrait être chargé de tâches supplémentaires, l'octroi de nouvelles ressources devra être envisagé.

Du point de vue de l'application du principe RPT, l'Etat répond à l'obligation de mise à disposition d'une telle plateforme aux communes, selon la base légale en vigueur (LPPEx/loi sur la protection de la population et sur la gestion des situations particulières et extraordinaires). De ce fait, aucun flux financier n'existe entre le canton et les communes.

En conclusion, les soucis relevés dans le cadre de ce postulat ont, pour l'essentiel, déjà été pris en compte par les organes étatiques en charge de ce domaine, et bien des réponses ont déjà été apportées aux propositions suggérées.

Ajoutons en outre que le service métier a prévu, en 2018, une journée d'information qui permettra à la population de prendre conscience de manière plus didactique et réaliste des risques liés à un séisme potentiel, des moyens et mesures mis en place par le canton pour gérer un tel évènement, ainsi que de certaines mesures concrètes et préventives à prendre.

Vu ce qui précède, il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur l'administration : néant

Conséquences financières : néant (voir en fonction du développement futur)

Conséquences sur le personnel /EPT) : néant (voir en fonction du développement futur)

Conséquences RPT : néant

Sion le 08 août 2017